



SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 19 528 000 000 de FCFA
Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO
RCCM N° BF-BBD-01-2024-M-02886 N° IFU : 00004801 X
Régime Fiscal : RNI Division de Rattachement : DGE

Bobo-Dioulasso, le 25 juillet 2025

Avis d'appel d'offres N° 2025-001/SOFITEX/DG/DCA

(Pour la fourniture de produits de traitement de semence de coton et d'emballages de la semence destinés à la campagne agricole 2026/2027)

Au titre de la campagne agricole 2026/2027, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un appel d'offres pour la fourniture de produits de traitement de semence de coton et d'emballages de la semence (cf. allotissements dans les tableaux 1 et 2 ci-après) :

- Insecticide + fongicides pour le traitement de la semence vêtue (liquide ou poudre), pour 18 000 Tonnes de semence vêtue à traiter ;
- Neutralisant, pour traitement de 620 Tonnes de semences délintées ;
- Acide sulfurique au moins à 90% : 20 001 litres pour le traitement de 2 041 Tonnes de semences vêtues ;
- Mouillants : 7 040 litres pour le traitement de 3 200 Tonnes de semences vêtues ;
- Sacs PP à valve de couleur verte de dimension 60 x 60 cm pour l'ensachage de la semence délintée de 15 kg par sac : 167 500 sacs vides ;
- Sacs PP de couleur verte de dimension 120 x 70 cm, pour l'ensachage de la semence vêtue, à raison de 40 kg par sac : 1 067 500 sacs vides.

Tableau 1 : Désignation des produits à fournir selon les quantités de semences à traiter

Produits à fournir selon les quantités de semences à traiter			
N° Ordre	Type de produit	Matières actives (au minimum) et caractéristiques	Allotissements
1	Produit liquide coloré pour la semence vêtue	1 fongicide systémique + 1 insecticide systémique + 1 fongicide de contact	Lot TS-06 : pour 3000 T de semences vêtues à traiter
			Lot TS-07 : pour 3000 T de semences vêtues à traiter
			Lot TS-08 : pour 3000 T de semences vêtues à traiter
			Lot TS-09 : pour 3000 T de semences vêtues à traiter
			Lot TS-10 : pour 3000 T de semences vêtues à traiter
			Lot TS-11 : pour 2000 T de semences vêtues à traiter
			Lot TS-12 : pour 1000 T de semences vêtues à traiter
	Total insecticide + fongicide pour semence vêtue		18 000 T de semence vêtue à traiter
2	Neutralisant	Carbonate de calcium (CaCO ₃), concentration 90 à 100% pour traiter 620 T de semence vêtue	Lot NCC-01 : pour 310 T de semences délintées à traiter
			Lot NCC-02 : pour 310 T de semences délintées à traiter
	Total Neutralisant		620 T de semence délintée à traiter soit 4 030 kg
3	Acide sulfurique	H ₂ SO ₄ au moins à 90% degré acide pour traiter 2041 T de semences vêtues	Lot AS-01 : pour traiter 1020 T de semence vêtue à délinter (9 996 litres)
			Lot AS-02 : pour traiter 1021 T de semence vêtue à délinter (10 005 litres)
	Total Acide Sulfurique		2041 T de semence vêtue à traiter soit 20 001 litres
4	Mouillant	Mouillant pour traiter 3200 T de semences vêtues	Lot MT-01 pour traiter 640 T de semence vêtue à délinter (1 408 litres)
			Lot MT-02 pour traiter 640 T de semence vêtue à délinter (1 408 litres)
			Lot MT-03 pour traiter 640 T de semence vêtue à délinter (1 408 litres)
			Lot MT-04 pour traiter 640 T de semence vêtue à délinter (1 408 litres)
			Lot MT-05 pour traiter 640 T de semence vêtue à délinter (1 408 litres)
	Total Mouillant		3 200 T de semence vêtue à traiter soit 7 040 litres

NB : les quantités de produits seront définies en fonction des quantités de semence à traiter (semence délintée ou semence vêtue) et de la dose d'utilisation du produit.

Tableau 2 : Désignation des emballages de la semence à fournir

N° Ordre	Désignation	Caractéristiques des emballages	Allotissements	Quantité demandée (sacs)
1	Emballages pour ensachage de la semence délintée	Dimensions : 60 X 60 cm Sac à valve	Lot EMSD-01 : pour ensachage 1000 T de la semences délintée	67 000
			Lot EMSD-02 : pour ensachage 500 T de la semences délintée	33 500
			Lot EMSD-03 : pour ensachage 500 T de la semences délintée	33 500
			Lot EMSD-04 : pour ensachage 500 T de la semences délintée	33 500
	Total emballage vide pour ensachage semence délintée			167 500
2	Emballages pour ensachage de la semence vêtue	Dimensions : 120 X 70 cm	Lot EMSV-01 : pour ensachage 6 700 T de la semences vêtue	167 500
			Lot EMSV-02 : pour ensachage 5 000 T de la semences vêtue	125 000
			Lot EMSV-03 : pour ensachage 5 000 T de la semences vêtue	125 000
			Lot EMSV-04 : pour ensachage 5 000 T de la semences vêtue	125 000
			Lot EMSV-05 : pour ensachage 5 000 T de la semences vêtue	125 000
			Lot EMSV-06 : pour ensachage 5 000 T de la semences vêtue	125 000
			Lot EMSV-07 : pour ensachage 5 000 T de la semences vêtue	125 000
			Lot EMSV-08 : pour ensachage 6 000 T de la semences vêtue	150 000
	Total emballage vide pour ensachage semence vêtue			1 067 500

Chaque lot est indivisible. Un Candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat du Directeur Général de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso, au plus tard le **Jeudi 18 septembre 2025 à 08 heures 30 minutes**, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **09 heures 30 minutes précises** dans la salle de réunion de la Direction Industrielle de la SOFITEX, sise à la zone industrielle route de Banfora, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le **Dossier d'Appel d'Offres N° 2025-001/SOFITEX/DG/DCA**, à télécharger sur le site internet de la SOFITEX www.sofitex.bf.

Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les candidats s'acquitteront de la somme d'un million (1 000 000) de Francs CFA non remboursable, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX sise à la Direction Générale de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso, contre délivrance d'un reçu de paiement.



Le Directeur Général,

Bienvenu PARE

Chevalier de l'Ordre du Mérite
Burkinabè